

## G. : Réalités géographiques locales – Le département de la Vendée, présentation

Doc 1 : Le département.

Un département est un territoire plus vaste qu'une commune : il regroupe plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de communes. La Vendée compte 269 communes.

Chaque département est identifié par :

- un nom (Vendée), généralement celui d'une rivière ou d'une montagne,
- un numéro (les deux premiers chiffres du code postal des communes qui le composent : le 85).

Doc 2 : Panneau d'entrée dans le département.



Doc 3 : Le conseil départemental.

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers départementaux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment :

- des collèges (construction, entretien, cantine...)
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficulté.

Doc 4 : La préfecture

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Celui-ci le représente et ses services, qui se trouvent à la préfecture, doivent notamment :

- maintenir l'ordre
- assurer la sécurité des habitants
- organiser les élections
- délivrer des passeports, les permis de construire... La préfecture de notre département est La Roche sur Yon.



Hôtel du département de la Vendée



Doc 5 : Logo du conseil départemental et lieu de l'Assemblée départementale de Vendée.

## Leçon : **Notre département, la Vendée.**

### 1- Le département :

Un département est un ensemble de communes dirigé par un conseil départemental. Notre département s'appelle la Vendée et il comporte 269 communes. Il est situé à l'ouest de la France.

Son nom vient de la rivière qui la traverse.

### 2- La préfecture, le conseil départemental:

Le préfet est nommé par le président de la République et travaille au service du département (maintien de l'ordre, organisation des élections...). Le conseil départemental permet d'organiser la vie du département et gère les affaires quotidiennes (routes, transports, gestion des musées...).

La préfecture et le conseil départemental se trouvent à La Roche sur Yon, chef-lieu de notre département.

### Lexique :

Préfet : personne nommée par le gouvernement pour le représenter dans un département.

Conseil départemental : ensemble de conseillers départementaux élus pour organiser et gérer la vie du département.

Leçon à trous sans lexique.

## **Notre département, la Vendée.**

### 1- Le département :

Un ..... est un ensemble de communes dirigé par un .....  
Notre département s'appelle ..... et il comporte ..... communes. Il est situé à l'.....de la France.

Son .....vient de la rivière qui la traverse.

### 2- La préfecture, le conseil départemental:

Le ..... est nommé par le ..... et travaille au service du département (maintien de l'ordre, organisation des élections...). Le conseil départemental permet ..... et ..... (routes, transports, gestion des musées...).

La ..... et le ..... se trouvent à La Roche sur Yon, chef-lieu de notre département.